

Procès-verbal du Conseil Municipal **du 22 mai 2025**

1. Vérification du quorum

Présents.es : C. BLACHON, A.S. BREYSSE, B. DUFAURE DE CITRES, D. DURIEU, J. GARCIA, M. GINET, J. HERNANDEZ, S. JOUEN, F. PAULLENARD, P. POINAS, M. REYNAUD, E. SALGADO, A. LARDON, F. LARGERON, S. MARCOUX, A. ROMEYER, J. TARERAT

Absents.es représentés.es : S. BARRIER par E. SALGADO, P. GINET par M. GINET, G. LEHMANN par B. DUFAURE DE CITRES, J. MILLET par F. PAULLENARD, R. PANGAUD par A.S. BREYSSE

2. Nomination du secrétaire de séance

B. DUFAURE DE CITRES

3. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Création de dalles pour l'installation de containers à déchets : Hervé MOINE
 - * Les Adreyts (2 282.50 € H.T.)
 - * Lotissement Saint Roch (913.00 € H.T.)
 - * Lotissement Cailloux (4 826.00 € H.T.)
 - * Jabry (416.67 € H.T.)
 - * Maison Médicale (6 043.00 € H.T.)
- Mission Contrôle Technique et Mission Coordination SPS + Sécurisation et accompagnement + Accessibilité Handicapés + Vérification initiale des installations électriques Création d'un Cabinet Dentaire: SOCOTEC (7 154.00 € H.T.)

20 h 06 : Arrivée de D. DURIEU

4. Attribution du marché « Aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis, de la Place des Vallards et de la Rue du Breuil »

Le marché « Aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis, de la Place des Vallards et de la Rue du Breuil » a été lancé le 27/02/2025 sur le site de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion de la Haute-Loire et a été publié dans un Journal d'Annonces Légales (J.A.L.) – Date de remise des offres : 28 mars 2025 à 12 heures.

Ce marché comprend 2 lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Aménagements paysagers

Début prévisionnel des travaux : fin juin 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois

Estimatif : 1 100 037.50 € H.T.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 14/05/2025. Monsieur le Maire remercie les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour leur présence à cette réunion.

- LOT 1 : VRD

CLASSEMENT	CANDIDAT	MONTANT HT	NOTE PRIX / 40	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE FINALE / 100
1	TREMA TP	885 133,55 €	40,00	53,50	93,50
2	GROUPEMENT ROGER MARTIN AURA – ETS MOULIN TP / ODTP 43 / STPP DU VELAY	890 001,01 €	39,78	52,50	92,28

- LOT 2 : AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

CLASSEMENT	CANDIDAT	MONTANT HT	NOTE PRIX / 40	NOTE TECHNIQUE / 60	NOTE FINALE / 100
1	MM AMÉNAGEMENT	45 990,60 €	40,00	58,00	98,00
2	LAQUET LOIRE AUVERGNE	62 788,51 €	29,30	60,00	87,98
3	BEE PAYSAGE	63 915,65 €	28,78	54,00	82,78

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les deux lots du marché « Aménagement du Boulevard des Jardins, de la Place du Senis, de la Place des Vallards et de la Rue du Breuil » aux entreprises classées 1^{ères}.

Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots à :

- Lot 1 : TREMA TP pour un montant de 885 133.55 € H.T.
- Lot 2 : MM AMENAGEMENT pour un montant de 45 990.60 € H.T.

A L'UNANIMITE

5. Attribution du marché « Immeuble « Le Désidéral » : création d'une voie de desserte et d'un parking communal »

Le marché « Immeuble « Le Désidéral » : création d'une voie de desserte et d'un parking communal » a été lancé le 27/02/2025 sur le site de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion de la Haute-Loire et a été publié dans un Journal d'Annonces Légales (J.A.L.) – Date de remise des offres : 28 mars 2025 à 12 heures.

Ce marché comprend 1 lot : VRD

Début prévisionnel des travaux : été 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 2.5 mois

Estimatif : 116 533.50 € H.T.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 14/05/2025.

- LOT VRD

CLASSEMENT	CANDIDAT	MONTANT HT	NOTE PRIX / 60	NOTE TECHNIQUE / 40	NOTE FINALE / 100
1	TREMA TP	72 186,00 €	60,00	34,50	94,50
2	ROGER MARTIN AURA – ETS MOULIN TP	73 800,00 €	58,69	33,50	92,19

3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché « Immeuble « Le Désidéral » : création d'une voie de desserte et d'un parking communal » à l'entreprise classée 1^{ère}.

F. LARGERON s'interroge pourquoi les 60 % sont sur le prix alors que sur le précédent marché la note du prix est à 40 %. E. SALGADO répond que sur le précédent marché, la partie technique est vraiment plus importante dans l'analyse des offres, alors que les travaux de ce marché sont moins techniques, car il s'agit seulement d'une voirie.

Le Conseil Municipal valide l'attribution du lot VRD à l'entreprise TREMA TP pour un montant de 72 186.00 € H.T.

A L'UNANIMITE

6. Attribution du marché « Création d'un Cabinet Dentaire »

Le marché « Création d'un Cabinet Dentaire » a été lancé le 27/03/2025 sur le site de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion de la Haute-Loire et a été publié dans un Journal d'Annonces Légales (J.A.L.) – Date de remise des offres : 18 avril 2025 à 12 heures.

Ce marché comprend 11 lots :

- Lot 1 : Terrassement - VRD

- Lot 2 : Gros œuvre - Maçonnerie
- Lot 3 : Etanchéité
- Lot 4 : Ouvertures extérieures aluminium
- Lot 5 : Plâtrerie Peinture – Faux plafonds
- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 7 : Isolation et chapes
- Lot 8 : Revêtement de sols souples
- Lot 9 : Façades
- Lot 10 : Electricité
- Lot 11 : Plomberie sanitaire

Début prévisionnel des travaux : Juin 2025

Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois

Estimatif : 382 512.00 € H.T.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 14 mai 2025.

RECAPITULATIF OFFRE DE BASE PRECONISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE				
LOTS	ESTIMATION HT DCE	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	OFFRE VERIFIEE HT	% DCE
1 - TERRASSEMENT - VRD	37 020,00 €	TREMA TP	40 307,10 €	8,88%
2 - GROS ŒUVRE - MACONNERIE	78 710,00 €	SIGOBAT	74 662,74 €	-5,14%
3 - ETANCHEITE	22 345,00 €	ORIGINAL TRAVAUX	22 045,60 €	-1,34%
4 - OUVERTURES EXTERIEURES ALUMINIUM	28 370,00 €	SERODON ET ASSOCIES	23 192,73 €	-18,25%
5 - PLATRIERIE PEINTURE - FAUX PLAFONDS	49 902,00 €	PEPIER CHARREL	48 000,00 €	-3,81%
6 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS	30 100,00 €	A MI BOIS	28 081,80 €	-6,70%
7 - ISOLATION ET CHAPES	5 150,00 €	VIVARAIS CHAPE	5 271,00 €	2,35%
8 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	13 445,00 €	UNIVERSOL	13 898,70 €	3,37%
9 - FACADES	4 470,00 €	ABN FACADES	4 000,06 €	-10,51%
10 - ELECTRICITE	35 000,00 €	CEGIB ELECTRICITE	38 684,00 €	10,53%
11 - PLOMBERIE SANITAIRE	78 000,00 €	ENERGECO & SERHOCHIAN BOUARD	65 034,00 €	-16,62%
TOTAL HT	382 512,00 €		363 177,73 €	-5,05%
TOTAL TTC	459 014,40 €		435 813,28 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les 11 lots du marché « Création d'un Cabinet Dentaire » aux entreprises classées 1ères.

F. LARGERON demande s'il est possible de voir les plans du bâtiment qui sera construit. E. SALGADO répond que les plans sont consultables en Mairie depuis le dépôt du Permis de Construire et demande à I. DAMON d'aller les chercher pour un tour de table.

Le Conseil Municipal valide l'attribution des lots à :

- Lot 1 : TREMA TP pour un montant de 40 307.10 € H.T.
- Lot 2 : SIGOBAT pour un montant de 74 662.74 € H.T.
- Lot 3 : ORIGINAL TRAVAUX pour un montant de 22 045.60 € H.T.
- Lot 4 : SERODON ET ASSOCIES pour un montant de 23 192.73 € H.T.

- Lot 5 : PEPIER CHARREL pour un montant de 48 000.00 € H.T.
- Lot 6 : A MI BOIS pour un montant de 28 081.80 € H.T.
- Lot 7 : VIVARAIS CHAPE pour un montant de 5 271.00 € H.T.
- Lot 8 : UNIVERSOL pour un montant de 13 898.70 € H.T.
- Lot 9 : ABN FACADES pour un montant de 4 000.00 € H.T.
- Lot 10 : CEGIB ELECTRICITE pour un montant de 38 684.00 € H.T.
- Lot 11 : ENERGECO & SERHOCHIAN BOUARD pour un montant de 65 034.00 € H.T.

A L'UNANIMITE

7. Attribution marché « Travaux de voirie 2025 »

La consultation pour le marché « Travaux de voirie 2025 » a été lancée le 10/03/2025 auprès de deux entreprises : EIFFAGE et TREMA TP.

Ce marché comprend les travaux suivants :

- Le Pas du Mont : décaissement – engravure – réglages – mise à la cote – enrobé
- Percet / Chemin du Bolet : Rebouchage point à temps
- D45 Guignonnet / D12 La Sucralie : Rebouchage point à temps

Estimatif : 40 000.00 € H.T.

Résultat de la consultation :

Entreprises	Montant
EIFFAGE	44 727.60 € H.T.
TREMA TP	37 080.00 € H.T.

Classement des offres :

1. TREMA TP
2. EIFFAGE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché « Travaux de voirie 2025 » à l'entreprise classée 1^{ère}.

Le Conseil Municipal valide l'attribution du marché « Travaux de voirie 2025 » à l'entreprise TREMA TP pour un montant de 37 080.00 € H.T.

A L'UNANIMITE

8. Attribution du marché « Réfection du parking de la Mairie »

Suite à l'état défectueux du parking de la Mairie, il vous est proposé de procéder à sa réfection. La consultation pour le marché « Réfection du parking de la Mairie » a été lancée le 03/03/2025 auprès de deux entreprises spécialisées : ASTEN (La Talaudière) et SMAC (Saint-Etienne).

Estimatif : 40 000.00 € H.T.

Résultat de la consultation :

Détail des travaux	Entreprise ASTEN Montant	Entreprise SMAC Montant
Mise en place chantier :	570.10 € H.T.	5 166.94 € H.T.
Arrachage et évacuation de l'ancien revêtement et de l'ancienne étanchéité + Arrachage et évacuations des anciens relevés et moraines :	12 866.00 € H.T.	27 624.92 € H.T.
Mise en œuvre nouvelle étanchéité + asphalte + raccord entrée parking + nouveau relevés et moraines + traitement joint de dilatation + grilles évacuations :	17 703.40 € H.T.	61 449.78 € H.T.
Traçage lignes blanches :	904.40 € H.T.	2 784.22 € H.T.
MONTANT TOTAL	32 043.90 € H.T.	97 025.86 € H.T.

Classement des offres :

1. ASTEN
2. SMAC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché « Réfection du parking de la Mairie » à l'entreprise classée 1^{ère}.

E. SALGADO pense que l'écart de prix entre les deux entreprises est dû au fait que l'entreprise SMAC ne devait pas vouloir ce marché.

Le Conseil Municipal valide l'attribution du marché « Réfection du parking de la Mairie » à l'entreprise ASTEN pour un montant de 32 043.90 € H.T.

A L'UNANIMITE

9. Attribution du marché « Fauchage 2025 »

La consultation pour le marché « Fauchage 2025 » a été lancée le 24 mars 2025 auprès de 3 entreprises spécialisées : Entreprise de M. Patrice CUERQ (Aurec sur Loire) – Entreprise de M. Hervé MOINE (St Victor Malescours) et Travaux Ruraux du Velay (Saint-Didier en Velay). Dépôt des offres : 25/04/2025 à 12 heures.

Résultat de la consultation (l'Entreprise de M. Patrice CUERQ n'a pas répondu) :

Détail des prestations	Hervé MOINE Prix unitaire Montant	TRV Prix unitaire Montant
29.577 kms (Circuit Principal)	305.00 € H.T. 9 020.99 € H.T.	280.00 € H.T. 8 291.56 € H.T.
6.057 kms (Circuit Chemins)	330.00 € H.T. 1 998.81 € H.T.	305.00 € H.T. 1 847.39 € H.T.
49 754 m ² (Zones spécifiques)	0.19 € H.T. 9 453.26 € H.T.	0.16 € H.T. 7 960.64 € H.T.
MONTANT TOTAL	20 473.06 € H.T.	18 089.59 € H.T.

Classement des offres :

1. TRV
2. Hervé MOINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché « Fauchage 2025 » à l'entreprise classée 1^{ère}.

Le Conseil Municipal valide l'attribution du marché « Fauchage 2025 » à l'Entreprise TRV pour un montant de 18 089.59 € H.T.

A L'UNANIMITE

10. Astreintes estivales 2025 Piscine : personnel du Service Technique

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le fonctionnement suivant pour les astreintes estivales pour la Piscine pour l'été 2025 pour le personnel du Service Technique :

- Mise en place pendant la période d'ouverture de la Piscine : du vendredi 4 juillet au samedi 30 août 2025 inclus.
- Deux agents concernés : M. Christophe GUIGNAND et M. Arnaud CHAPELLON
- Planning établi du vendredi 6 h au vendredi 6 h
- Indemnité d'astreinte pour la semaine complète : 159.20 €
- Indemnité d'astreinte pour jour férié (14/07 et 15/08) : 46.55 €

A L'UNANIMITE

11. Location Licence IV au Bar-Restaurant « L'Etna »

Le Conseil Municipal a délibéré le 06/07/2023 pour acquérir La Licence IV qui appartenait au commerce « Le Last » situé 10 place Général Rulhière à Saint-Didier en Velay.

Suite à cette acquisition, le Conseil Municipal a délibéré le 06/07/2023 pour louer cette Licence à Mme Rachel MARCON, Gérante de la Société « Le Rétro » à compter du 18/08/2023 pour un loyer mensuel de 83.00 € H.T. Mme Rachel MARCON a informé la Commune, par courrier en date du 05/09/2024, qu'elle fermait son établissement à la date du 30/09/2024.

M. SPATAZZA, gérant du futur Bar-Restaurant « l'Etna » situé 10 Place Général Rulhière a fait part de son souhait de louer la Licence IV appartenant à la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer la Licence IV à M. SPATAZZA, Bar-Restaurant « L'Etna » pour un loyer mensuel de 83.00 € H.T. à compter du 01/06/2025.

A L'UNANIMITE

12. Modification des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

L'Entreprise ABC BORNE titulaire du lot 4 (couverture – bardage) du marché « Construction de deux courts de tennis couverts » pour un montant de 365 600.00 € H.T. demande à la Commune la signature d'une convention de délégation de paiement. Cette convention permettra à la Commune de payer directement le fournisseur de l'Entreprise ABC BORNE : Société BACACIER (63260 Aigueperse, représentée par M. Nicolas QUAIRE) pour une commande de matériel d'un montant de 89 655.32 € H.T.

La délibération concernant les délégations du Conseil Municipal à M. le Maire ne prévoit pas cette délégation. Pour autoriser M. le Maire à signer cette convention, il est donc nécessaire de modifier cette délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération du 10/06/2021 concernant les délégations du Conseil Municipal à M. le Maire en ajoutant la mention :

- AUTORISE M. le Maire à signer les conventions de délégation de paiement dans le cadre des marchés publics.

J. TARERAT demande que cette délégation soit valide seulement pour le marché « Construction de deux courts de tennis couverts ». E. SALGADO répond par l'affirmative.

A L'UNANIMITE

13. Questions diverses

*J. HERNANDEZ demande comment sont attribuées les notes pour les entreprises dans le cadre d'un marché public. E. SALGADO répond que des critères sont établis au moment de la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises. Le Maître d'œuvre, au moment de l'analyse des offres, fait une proposition de note aux membres de la C.A.O.

*M.GINET donne des informations sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) qui porte essentiellement sur la rénovation énergétique des habitations et sur l'embellissement des façades. Sur Saint-Didier en Velay : un dossier a été accordé, deux dossiers sont en cours d'instruction et 16 dossiers en cours de montage.

*E. SALGADO précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 juillet 2025 à 20 h.

*E. SALGADO informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 14 juillet aura lieu à Saint Victor Malescours le lundi 14 juillet 2025. Il s'agira de la 1^{ère} cérémonie commune à Saint-Didier en Velay, la Séauve sur Semène et Saint Victor Malescours.

Fin du Conseil Municipal à 20 h 50

Le Maire,

E. SALGADO.

